

Rapport d'étude de la commission social



**LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ
ET LA PAUVRETÉ,
QUELLE STRATÉGIE POUR
ACCOMPAGNER LES LEVALLOISIENS
LES PLUS FRAGILES ?**

Rapport présenté par : Dominique BELLOS, Julien BLANRUE, Eric DANDURAND, Thomas de BROUCKER, Anne-Eugénie FAURE, Théophile KROSI-DOUTE, David STOLAR, Jean-Laurent TURBET, Jean-Jacques DIJOUX (Entraide Protestante), Monique FOLLIAU (Petits Frères des Pauvres), Karim GHRISSI (Levallois Entraide) vice-président, Véronique LASCORZ (Ensemble2Génération), Cosette REDOUANE (La Résidence Sociale) **assistés de** Véronique GUIPPONI, Secrétaire Générale du CESEL

Avant-propos

La lutte contre la pauvreté et la précarité est le thème prioritaire choisi par la commission « social » pour la Ville de Levallois.

Le traitement de ce sujet repose sur les diverses compétences et expertises des membres de notre commission.

Nous avons conduit notre travail autour de trois axes principaux : la précarité du logement, la précarité alimentaire et la précarité relationnelle, ce qui nous a permis de nous organiser en sous-groupes pour une approche plus ciblée et efficace, en tenant compte naturellement du fait que la précarité financière reste le dénominateur commun de la plupart des précarités.

Nos travaux ont été guidés par un objectif commun : proposer des projets et des initiatives concrètes que la ville de Levallois pourra aisément mettre en œuvre.

Nous espérons sincèrement que les propositions ci-après trouveront un écho favorable auprès des élus et de la population, et que celles-ci se concrétiseront, apportant ainsi un soutien réel et tangible aux Levalloisiens les plus fragiles.

Nous remercions Mesdames Olivia BUGAJSKI, Adjointe au Maire déléguée au logement, Martine ROUCHON, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales et Marie COMBELLE, Adjointe au Maire déléguée aux seniors, à la santé et au handicap pour le temps accordé, ainsi que toutes les personnes auditionnées durant nos travaux.

Je tiens à remercier chaque membre de la commission pour leur dévouement et leur engagement dans ce travail. Ensemble, nous souhaitons jeter les bases d'un avenir plus solidaire et inclusif pour notre ville.

Karim GHRISSI
Vice-président de la commission « social »

Préambule.....	2
I. Constats de la commission.....	4
A. Des difficultés à définir une typologie des personnes en situation de précarité.....	4
B. Le CCAS : centre effecteur de la politique sociale de la ville.....	8
II. Périmètre de l'étude	10
Axe 1. Créer du lien / se rencontrer	11
Proposition 1 : Créer un tiers lieu	11
Proposition 2 : Organiser une journée de solidarité	12
Axe 2. Offrir un accès à un logement sûr et abordable.....	13
Proposition 3 : Encourager le dispositif de cohabitation intergénérationnelle.....	14
Proposition 4. Partenariat avec l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement	15
Axe 3. Permettre à chacun de manger à sa faim	16
Proposition 5 : Créer un supermarché solidaire.....	17
Proposition 6 : Initier une banque alimentaire locale	18
Conclusion.....	19
Annexes.....	20

Le Conseil Economique et Social de Levallois (CESEL), créé en octobre 2023 réunit des Levalloisiens et des représentants d'associations qui partagent leurs expériences et leurs réflexions sur l'évolution de Levallois pour faire vivre concrètement la démocratie locale.

Il est un espace de concertation qui alimente la construction du projet de développement du territoire communal par des analyses et des études prospectives qu'il met à la disposition des élus.

Il est chargé d'émettre des rapports et des avis motivés sur toutes les questions intéressant le territoire de Levallois pour lesquelles la Municipalité souhaite recueillir l'éclairage de la société civile.

Le CESEL est composé de :

- Madame le Maire, Agnès POTTIER-DUMAS, Présidente de droit ;
- Stéphane DECREPS, Président délégué, Adjoint au Maire délégué à la Démocratie locale, à la Gouvernance et à la Transformation numérique ;
- 37 membres répartis de façon équilibrée entre trois Commissions thématiques.

La secrétaire générale, membre de l'administration, assure la direction, l'organisation et l'animation du CESEL.

Le CESEL comporte trois commissions thématiques :

Une commission « économique », compétente sur tout sujet en lien avec la vie et l'attractivité économique, le développement du commerce et les questions d'emploi.

Une commission « social », compétente sur tout sujet en lien avec les affaires sociales, la solidarité et la santé.

Une commission « environnement », compétente sur tous les sujets en lien avec l'environnement, l'aménagement, le partage de l'espace public et le cadre de vie.

Lors de l'Assemblée plénière du 9 octobre 2023, les membres de la commission « social » ont choisi comme sujet d'étude :

« Lutte contre la pauvreté et la précarité, quelle stratégie pour accompagner et identifier les levalloisiens les plus fragiles ? »

Madame le Maire a adressé en ce sens une lettre de mission au vice-président de la commission en date du 17 octobre 2023 (annexe 1).

Les travaux de la commission se sont déroulés de novembre à juillet (annexe 2).

Préambule

La lutte contre la pauvreté et la précarité constitue un impératif moral et social majeur dans nos sociétés.

Malgré les avancées économiques et technologiques, un nombre significatif de personnes demeurent piégées dans un cycle persistant de privations matérielles et d'insécurité sociale.

La précarité, qu'elle soit économique, sociale ou culturelle, compromet la dignité humaine et entrave le développement individuel et collectif.

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible. » (J.WRESINSKI. Grande pauvreté et précarité économique et sociale. Paris, Journal Officiel, 1987, p 14.)

La précarité, définie par la situation d'équilibre précaire entre l'autonomie et la dépendance que peut subir une personne, représente l'étape ultime avant de basculer, ou non, dans une situation de dépendance totale pour les besoins vitaux d'un individu ou d'une famille : alimentation, logement, moyens pécuniaires, physiques et psychiques. Sa prise en charge a pour but de prévenir cette bascule et de permettre à tout individu en situation de précarité de rester acteur de sa vie et d'en surmonter les épreuves.

Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans (Chiffres INSEE).

En Ile-de-France, **15,5%** de la population francilienne vit sous le seuil de pauvreté, soit environ 1,8 million de personnes.

Ce taux est supérieur à la moyenne métropolitaine (**14,6%**), plaçant ainsi la région en 5ème position de l'ensemble des régions de France métropolitaine.

Pourtant, l'Île-de-France reste de loin la région la plus riche de France si l'on considère son PIB par habitant de 57 600 euros et le niveau de vie annuel médian de ses foyers, qui est de 24 060 euros.

Ce niveau de vie supérieur en Île-de-France se retranscrit notamment dans le coût de la vie, qui y est en moyenne 8,8% plus élevé que dans les autres régions de métropole, hors Corse.

Le contraste entre richesse et précarité est constaté à l'intérieur même de la région, où de grandes disparités subsistent, le taux de pauvreté variant du simple au triple selon les départements : 28,4% en Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre de France métropolitaine, contre 9,7% dans les Yvelines.

Le taux de pauvreté varie également au sein même des départements, comme à Paris, où il est de **8,3%** dans le 7^e arrondissement et de **24,4%** dans le 19^e arrondissement.

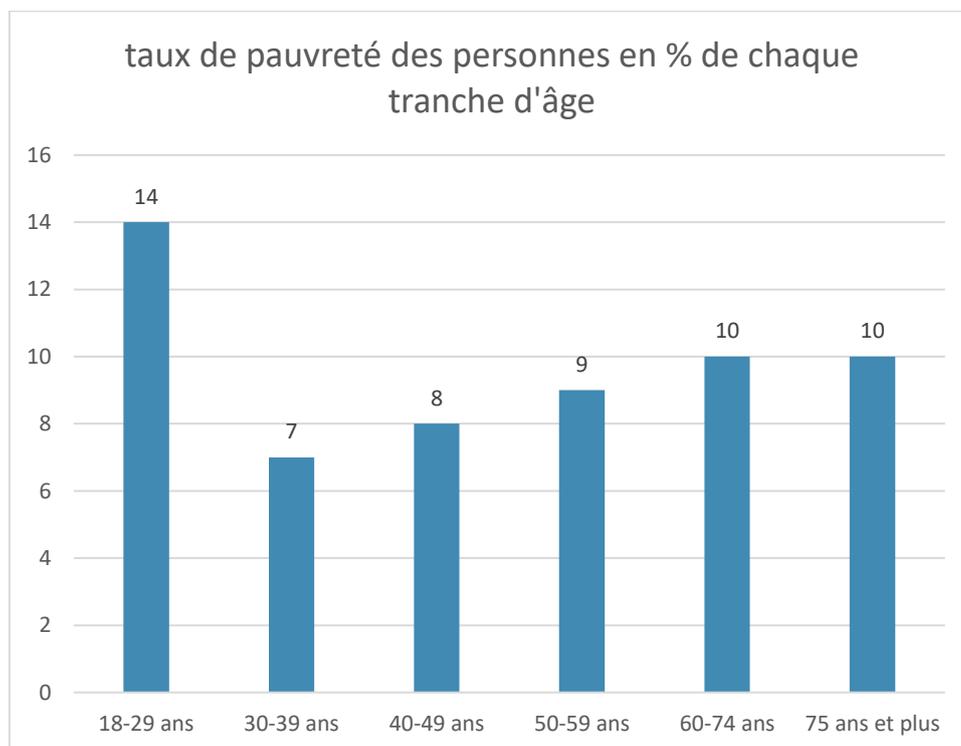
Ces disparités se renforcent sous l'effet d'un double phénomène d'enrichissement des zones aisées, qui se sont consolidées et diffusées dans leurs territoires limitrophes, et de paupérisation des espaces déjà précaires. Ces espaces précaires sont particulièrement concentrés en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et dans le nord des Hauts-de-Seine, mais également dans quelques territoires de grande couronne.

A Levallois, selon l'INSEE, le taux de pauvreté est de 9% de la population.

I. Constats de la commission

A. Des difficultés à définir une typologie des personnes en situation de précarité

L'histogramme suivant présente le taux de pauvreté par classe d'âge sur Levallois :



C'est donc la classe d'âge des moins de 30 ans qui est la plus représentée en termes de précarité sur notre territoire. Pour autant, il est difficile d'identifier le type de précarité qui la touche et le profil de ces moins de 30 ans (célibataire, veuf, vie maritale, sans emploi, petits salaires, travail précaire, étudiant, couple, famille monoparentale, etc.).

Établir la typologie des personnes en situation de précarité peut être une tâche délicate car la précarité peut prendre différentes formes et toucher des individus de divers horizons (homme/femme, personne seule, famille avec enfants, famille monoparentales, jeunes, séniors...).

Dans le cadre de l'état des lieux, la commission s'est rendue compte qu'il n'y avait pas de données précises issues des services de la Ville (CCAS, service insertion...) permettant d'identifier les personnes en situation de précarité et d'en établir une typologie indispensable à l'établissement de mesures adaptées, en nature et en volume.

Les explications pour justifier le manque de données sont principalement liées à un défaut de possibilité d'extraction et d'établissement de statistiques des services.

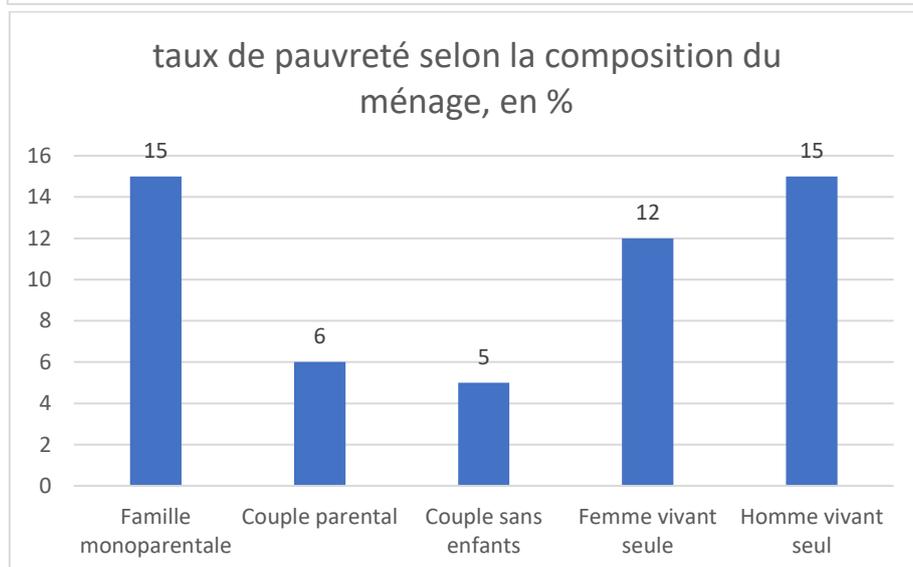
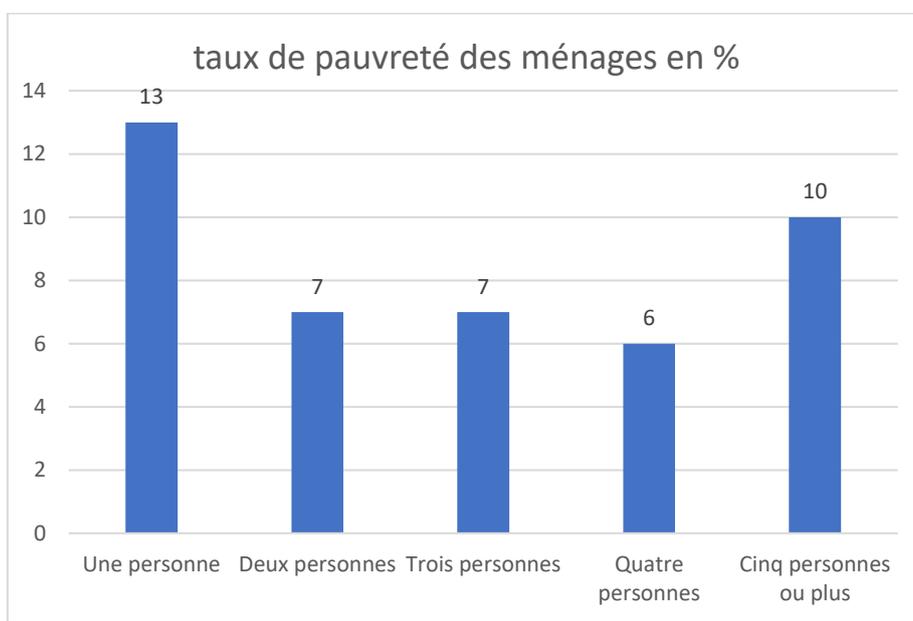
Par ailleurs, interrogés sur ce point, les services concernés ont indiqué qu'il ne leur était pas utile de connaître la typologie des personnes en situation de précarité.

Pour la commission, en revanche, il est apparu primordial de disposer de telles informations.

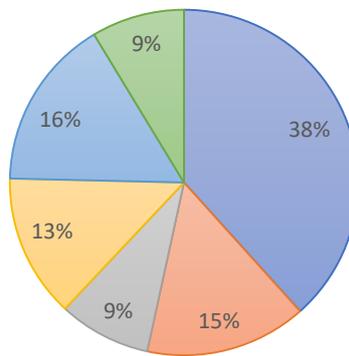
Comment aider les personnes en situation de précarité ou de pauvreté si on ne sait/peut pas les identifier ?

En s'appuyant sur les chiffres de l'INSEE, il est possible de faire quelques constats :

- la pauvreté touche plutôt les personnes seules (13%) ou les familles de plus de 5 personnes (10%)
- les hommes vivant seuls sont plus touchés (15%) que les femmes vivant seules (12%)



nombre et répartition de la population précaire par tranches d'âge



■ Moins de 30 ans : 1,979 personnes ■ De 30 à 39 ans : 774 personnes
■ De 40 à 49 ans : 442 personnes ■ De 50 à 59 ans : 691 personnes
■ De 60 à 74 ans : 825 personnes ■ 75 ans ou plus : 445 personnes

Il reste un nombre non négligeable de personnes concernées par les aides qui ignorent qu'ils peuvent accéder à des aides publiques et/ou à un accompagnement (personnes sans accès à l'information : âgées, peu mobiles, analphabètes, concernées par l'illectronisme ou souffrant de maladies psychiatriques, etc.).

Comment les repérer et les inviter à découvrir le soutien et l'accompagnement dont ils peuvent bénéficier ?

Chaque personne en situation de précarité a une histoire et des besoins spécifiques. Il n'existe pas de critères universels pour définir la précarité, ce qui rend difficile l'identification des personnes les plus fragiles.

Préconisations :

- Une impulsion municipale est nécessaire pour **la mise en place d'un recueil anonymisé des données d'intérêt concernant les demandeurs d'accompagnement par le CCAS**. Il faut se doter d'outils pour pouvoir caractériser les personnes en situation de précarité.

Le système actuel d'informations ne permettant pas de disposer d'une connaissance fiable des bénéficiaires des services du CCAS, il est difficile de déterminer avec pertinence l'ampleur des actions à mettre en place et à adapter au mieux les besoins des bénéficiaires.

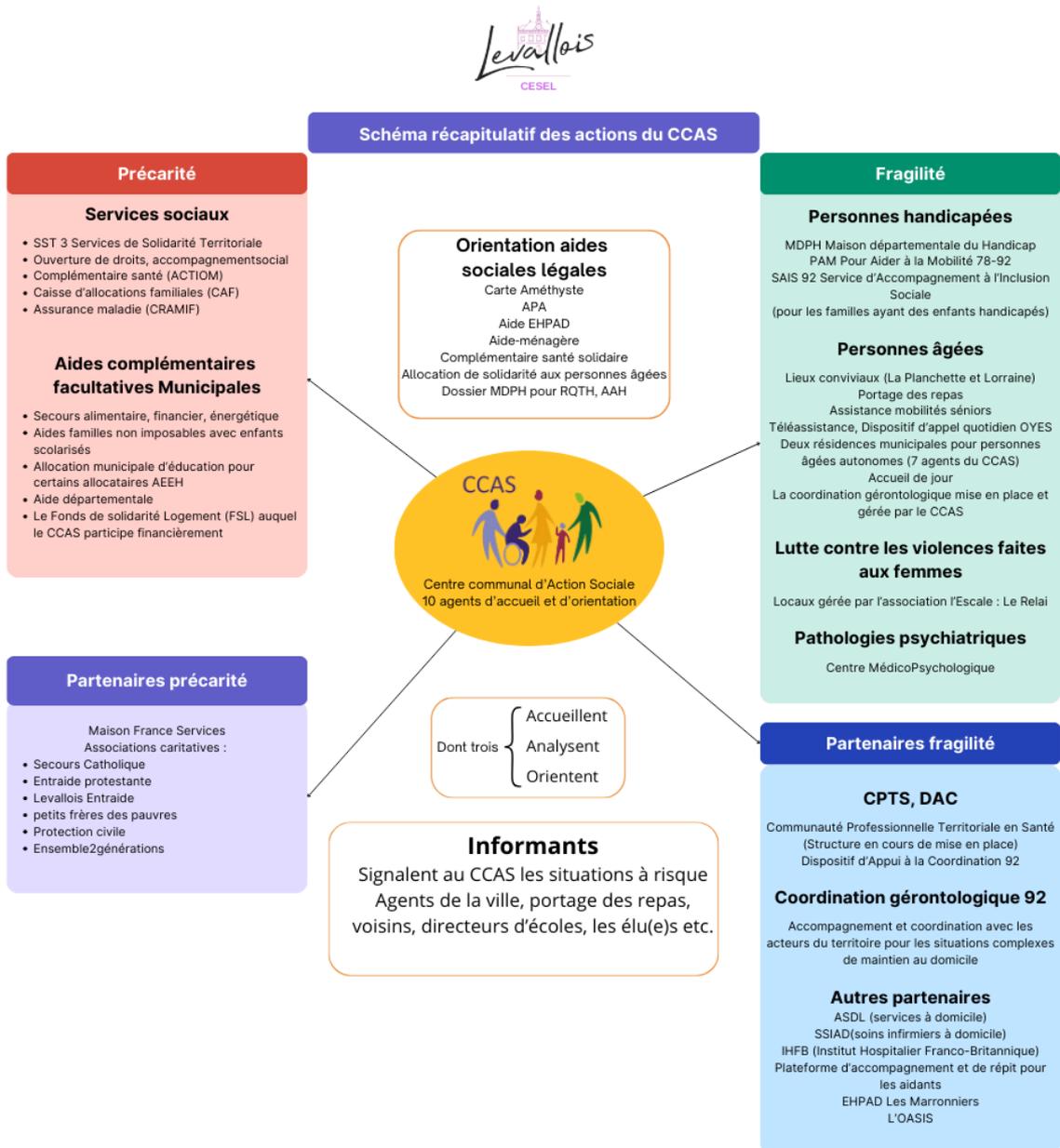
Pour pallier cette lacune, la solution pourrait consister :

- À adapter le système d'informations du CCAS aux besoins de données précises tout en respectant les impératifs de la loi RGPD.
 - À mettre en place dans le futur 'tiers lieu' (cf. infra) la possibilité de recueillir des personnes le souhaitant l'autorisation de les enregistrer dans une base de données sécurisée
- Il est important de souligner la méconnaissance du CCAS par les Levalloisien(ne)s. **Des actions de communication sur l'existence et les missions du CCAS sont indispensables et essentielles**, de même qu'elles le seront pour le tiers-lieu une fois celui-ci opérationnel

Les plus précaires n'étant pas forcément aptes ou enclins à venir chercher de l'aide auprès du CCAS de Levallois, il faut continuer de faire connaître les aides possibles qui pourraient leur être apportées :

- Caravane/ Point mobile d'informations mis en place à date régulière
- Appui des auxiliaires de vie et autres visiteurs à domicile qui pourraient signaler au CCAS d'éventuelles précarités
- Journée solidaire avec la présence de toutes les associations œuvrant à l'accompagnement des personnes précaires.

B. Le CCAS : centre effecteur de la politique sociale de la ville



Le CCAS a pour missions d'informer les personnes sur leurs droits sociaux et sur les possibilités d'aides en fonction de leurs situations personnelles et familiales. Par ailleurs il attribue des aides (annexe 3).

Plusieurs constats ont été faits :

- Le CCAS utilise à bon escient l'ensemble des dispositifs dont il dispose d'une part et conseille utilement les Levalloisiens qui y ont accès. **Pour autant, il est dans une logique de réaction face aux sollicitations.**

Les personnes en situation de précarité peuvent craindre d'être stigmatisées ou jugées si elles révèlent leur situation. Par conséquent, elles peuvent ne pas se manifester auprès des autorités ou des organismes d'aide. Certaines personnes vulnérables peuvent être mobiles ou vivre dans des conditions d'isolement, ce qui rend difficile leur repérage par le CCAS ou les associations.

- Il existe davantage de services pour les seniors que pour les personnes plus jeunes en situation de précarité.
- Une politique active de communication du CCAS doit être définie et mise en place pour informer les Levalloisiens de son existence et de ses nombreuses et diverses possibilités de venir en aide aux personnes en difficulté.
- Le CCAS a exprimé le souhait d'amplifier les différents partenariats avec les associations. Il attend du CESEL sur l'ensemble des champs étudiés qu'il apporte des préconisations à visée opérationnelle.

Préconisations :

- **Diffusion à plus grande échelle du livret d'accueil du CCAS**

L'information est primordiale. Il faut plus informer des dispositifs mis en place. Beaucoup de personnes ne connaissent pas l'existence du CCAS. Il y a un manque de visibilité.

Le CCAS dispose d'un livret d'accueil qui récapitule l'ensemble des aides possibles. La commission propose de distribuer le livret d'accueil du CCAS dans toutes les boîtes aux lettres de la Ville accompagnée d'une lettre de Madame le Maire.

Celui-ci doit être mis à disposition dans tous les lieux de service public mais aussi les hôpitaux, dans les antennes locales de France Travail, les établissements scolaires, etc.

Ce livret pourrait également être inséré une fois par an dans l'Info Levallois et distribué lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants.

Le livret doit être disponible en ligne sur le site web de la Ville mais une version papier est également nécessaire pour un certain public qui n'est pas à l'aise avec les outils numériques.

- **Conventionnement du CCAS avec des associations intervenantes dans le domaine de l'aide au plus précaires.**

Ce conventionnement ne porterait pas sur des engagements budgétaires mais pourrait être une charte identifiant les relations nécessaires entre les associations et le CCAS pour faciliter l'accompagnement des personnes en état de précarité ou en cours de précarisation.

- **Solliciter la population levalloisienne via un questionnaire / sondage**

Posez des questions spécifiques sur les dispositifs du CCAS (Connaissez-vous le dispositif ? Avez-vous déjà utilisé le dispositif ? Comment avez-vous entendu parler de ces dispositifs ?

Quels sont vos avis sur ces dispositifs ? etc.). Cela permettra de connaître le degré de connaissances des levalloisiens sur le CCAS et ses aides et, pour la suite permettre d'orienter les actions menées notamment en termes de communication.

- **Refaire un sondage quelque temps après la mise en place des dispositifs de communication pour mesurer l'impact des actions menées.**

II. Périmètre de l'étude

Plusieurs types de précarité ont été identifiées :

- **Précarité de logement** : difficulté à se loger ou à payer son loyer, risque d'expulsion ou de sans-abrisme.
- **Précarité financière et pauvreté** : manque de ressources pour faire face aux besoins essentiels ou imprévus.
- **Précarité ou insécurité alimentaire** : difficulté à se nourrir correctement ou à accéder à une alimentation saine et variée.
- **Précarité relationnelle, affective ou des liens sociaux** : isolement, rupture des liens familiaux ou amicaux, absence de soutien ou de reconnaissance.
- **Précarité sociale** : exclusion des droits et des services de base, comme l'éducation, la santé, la culture ou la citoyenneté.
- **Précarité dans l'accès aux soins** : incapacité à avancer les honoraires, une couverture mutuelle insuffisante, un reste à charge trop important, un refus de certains praticiens de recevoir les bénéficiaires de la CMU ou de l'ACS.

La commission a souhaité axer son travail sur la base de propositions de projets éprouvés et s'est souciée à chaque fois de s'assurer de l'efficacité de ces projets.

3 axes ont été soulevés :

- Créer du lien / se rencontrer
- Offrir un accès à un logement sûr et abordable
- Permettre à chacun de manger à sa faim

Axe 1. Créer du lien / se rencontrer

Proposition 1 : Créer un tiers lieu



La commission propose l'ouverture d'un « tiers lieu », accessible à **tous les Levalloisiens**, permettant à chacun de se rencontrer, échanger, s'entraider et de créer du lien selon la définition de l'*empowerment*.

Un tiers lieu permet la mise en œuvre d'actions visant à ce qu'une « *personne vivant une situation limitant ses possibilités d'accomplissement, d'épanouissement ou d'affranchissement et d'émancipation puisse parvenir, avec d'autres, à lutter contre les obstacles à l'origine de cette limitation de façon à obtenir un changement concret* ». (Michel Parazelli, et Mathieu Bourbonnais, « *L'empowerment en travail social : Perspectives, enseignements et limites* », *Sciences & Actions Sociales*, 6 (1), 2017, p. 23).

- **Lieu de sociabilisation**

Le lieu doit être un endroit convivial et « cozy » où les habitants pourraient simplement se retrouver autour d'un café ou participer à des activités de groupe, à des temps d'échanges ou à des ateliers à thèmes avec l'appui partenaires du secteur social et médical (professionnels de santé, assistants de services sociaux, France Travail...).

Des entreprises locales volontaires pourraient être sollicitées pour du mécénat de compétence ainsi que des athlètes du LSC, artistes liés à l'Escale ou au Conservatoire pour inspirer les habitants de la ville à profiter pleinement des opportunités offertes par la programmation culturelle et sportive de la commune.

L'ouverture à l'ensemble des habitants permettrait de favoriser l'insertion des plus isolés et de leur permettre de se « connecter » à des citoyens désireux de servir et d'apporter leur aide.

- **Lieu d'information**

En complément le tiers lieu pourrait également se dresser comme un « lieu d'information », permettant aux habitants de trouver des informations (ex : faire connaître aux seniors les lieux

qui leurs sont accessibles, comme le Club de la Planchette), des bons plans, et d'échanger sur les dispositifs d'entraide existants (ex : faire connaître les associations d'entraides Levalloisiennes pour les plus démunis).

Un espace "billetterie" pourrait également être mis en place afin de favoriser l'accès à la culture et les animations proposées par la ville de Levallois : quelques places de spectacles ou des billets pour des événements sportifs (Levallois Culture ou LSC) pourraient être proposés en échange du paiement d'une somme symbolique (par exemple 1 euro), permettant aux familles les plus modestes d'y participer.

Concernant le fonctionnement de l'endroit, ce dernier pourrait être animé par des bénévoles et nécessiterait la présence d'agents du CCAS dans un premier temps.

Les "bénéficiaires" qui le souhaitent pourraient également être encouragés à participer aux permanences en tant que bénévoles. En développant l'entraide entre les différents acteurs, ce lieu chercherait également à renforcer la prise de responsabilités individuelles et collectives de sorte à ce que chacun s'implique dans le fonctionnement du lieu.

Le local pourrait être accessible à horaires fixes.

Lieu "unique", le tiers lieu pourrait permettre d'accueillir le supermarché solidaire (cf. axe évoqué infra).

Proposition 2 : Organiser une journée de solidarité



La commission préconise d'organiser une journée de solidarité sur la Ville chaque année. Cet événement doit être festif et proposer des stands d'information et de sensibilisation, des ateliers, des activités ludiques et sportives.

Il sera nécessaire d'inviter les associations locales "sociales" à y participer et pourquoi pas encourager les entreprises locales à sponsoriser ou à offrir des services.

Les objectifs de cette journée seraient multiples :

- **Renforcer la cohésion sociale** en créant des liens. Ce type de journée rassemble des personnes de différents horizons et favorise les interactions. Par ailleurs cela permet de renforcer les relations entre les habitants, les associations, les entreprises et les institutions locales
- **Sensibiliser et informer** : La manifestation peut servir de plateforme pour sensibiliser la population à des problèmes sociaux importants tels que la pauvreté, l'exclusion sociale, le handicap, le gaspillage alimentaire, etc. au travers d'ateliers ou d'activités festives.
- **Organiser une collecte alimentaire** : collecte de denrées alimentaires auprès des commerces locaux et des habitants pour alimenter le supermarché solidaire (cf supra).
- **Mobiliser des bénévoles** : Inciter les citoyens à s'engager bénévolement dans des actions de solidarité et à soutenir les associations locales.
- **Donner de la visibilité aux associations « sociales »** présentes sur le territoire et à leurs actions ainsi qu'au CCAS (tenue de stands).

Au-delà de tout cela, ce type de journée permettrait de mettre en avant la diversité culturelle et sociale de Levallois et de lutter contre les préjugés en promouvant l'inclusion sociale.

Et plus largement, d'offrir une occasion de célébrer ensemble les valeurs de solidarité et de soutien mutuel.

Axe 2. Offrir un accès à un logement sûr et abordable

Il y a 6500 logements sociaux sur la Ville de Levallois, 30% sont gérés par la Préfecture (dossiers DALO et PDALHPD), 50% reviennent à Action logement et les ministères. La Ville dispose des 20% restants.

Très peu de logements se libèrent sur la Ville et aujourd'hui peu de programmes de constructions voient le jour. Et même si aujourd'hui pour toute opération de plus de 12 logements ou 800 m² de surface de plancher, au moins 30% des logements familiaux construits doivent être des logements sociaux, seuls 20% des 30% reviennent en gestion de la Ville.

Il y a donc très peu de marge de manœuvre.

Proposition 3 : Encourager le dispositif de cohabitation intergénérationnelle

Pour
Qui?

Pour
**les jeunes entre 18 et 30 ans
les séniors de 60 ans et plus
les aidants salariés**

La cohabitation intergénérationnelle solidaire est un nouveau type de contrat instauré par la loi Elan.

Avec ce contrat, les seniors peuvent mettre à disposition une chambre meublée (qu'ils en soient propriétaires ou bien locataires dans le privé ou le social) à des jeunes de moins de 30 ans, dans un but notamment de rompre la solitude, obtenir quelques petits services (pas de soins à la personne ni de ménage) ou de constituer un complément de revenus exonérés fiscalement. Les jeunes, eux, ont ainsi accès à un logement abordable tout en bénéficiant dans certains cas de l'APL. »

La cohabitation intergénérationnelle permet de rompre la solitude des séniors mais aussi des jeunes, elle permet aux jeunes (étudiants, stagiaires ou jeunes actifs) d'accéder à un logement à un coût modéré, créer du lien et permet de lutter également contre la précarité financière.

Les conditions d'éligibilité :

- Pour le sénior : avoir 60 ans ou plus et être propriétaire ou locataire de son logement et avoir une chambre à mettre à disposition ; cuisine et salle de bains pouvant être partagées.
- Pour le jeune : avoir moins de 30 ans ;
- Il s'agit de cohabitation : le sénior et le jeune doivent habiter dans le même logement ;
- Le logement peut être aussi bien du parc privé que du parc social.

Conformément à l'article D823-18 du Code de la construction et de l'habitation, les APL dans le cas d'une cohabitation intergénérationnelle sont calculées comme suit :

- Pour le jeune : les aides sont éligibles seulement pour la formule "convivialité" ou la contribution peut être considérée comme un "loyer solidaire" et peut donc bénéficier d'une attestation du sénior ;
- Pour le sénior : les aides seront basées sur le montant du loyer principal déduction faite de la contribution provenant du jeune et sa perception est exclue du revenu fiscal imposable.

L'association Ensemble2Génération propose 3 formules :

- **Formule Présence** : Logement presque gratuit pour le jeune (10 €/mois) en échange d'une présence (le soir et la nuit semaine et 2 week-ends mois, 4 semaines de vacances entre septembre et juin). Présence à partir du dîner et la nuit à l'exception d'une soirée libre/semaine et 2 week-ends par mois libres.

- **Formule Entraide** : Logement à 150€/mois en échange de services (Pas de ménage ni de soin à la personne. Plutôt de l'aide administrative, informatique, sortir le chien, conduire la voiture pour accompagner le senior quelque part). Tous les services sont notés dans le contrat.

- **Formule Convivialité** : Logement à tarif modéré et convivialité (250 à 450€/mois).

Préconisations :

⇒ **La commission préconise que la Ville s'engage via Rives de Seine Habitat pour proposer ce dispositif également dans le parc social.**

⇒ **La commission invite la Ville à communiquer plus largement sur ce dispositif.**

Pour les personnes âgées : participation au forum des associations de l'association, semaine bleue, ASDL, Croix rouge et Protection civile et pied d'immeuble ou caravane. L'association Ensemble2Génération dispose d'une expo photo qui pourrait servir de support.

Sur les jeunes, il faut aller les identifier dans les écoles, universités, sur leurs lieux de travail. Penser à des réunions d'information, présence lors des portes ouvertes à la rentrée ou une brochure dans les établissements d'enseignement supérieur.

Proposition 4. Partenariat avec l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement

Pour
Qui?

Pour
**les familles en précarité de logement
les personnes seules ou familles momentanément
en difficulté de logement**

Les logements que gère l'association relèvent du logement social et répondent à un besoin de transition de la grande précarité vers le bail d'habitation.

Il y a des travailleurs sociaux attachés à chaque famille et un référent accompagnant pour le quotidien qui est un bénévole de l'association qui habite la ville.

C'est l'association qui est titulaire du bail et garantit le loyer au propriétaire. Les occupants lui paient une redevance. La classification de ces appartements en logements sociaux, permettrait aussi à la ville d'augmenter son taux et de favoriser la mixité sociale.

Préconisations :

- ⇒ **un partenariat avec SNL pour attribuer ces logements à des familles recensées par le CCAS ou le service logement de Levallois**
- ⇒ **la mise en location de logements de transition de la ville (parc privé ou logement de la SEMARELP) à SNL qui en assurerait le fonctionnement et la gestion avec son expertise.**

Axe 3. Permettre à chacun de manger à sa faim

La précarité alimentaire est une problématique croissante qui affecte une partie de la population de Levallois. Malgré un environnement socio-économique relativement favorable, certains habitants rencontrent des difficultés à accéder à une alimentation saine et suffisante.

- **Bénéficiaires des Restos du Cœur** : 1/3 des bénéficiaires des Restos du Cœur de Clichy sont Levalloisiens.
- **Aides du CCAS** : Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aide environ 192 familles avec un budget de 55 000 €, incluant des bons alimentaires.
- **L'Association Levallois Entraide** : effectue une distribution alimentaire aux familles orientés par la CCAS
- **Engagement contre le Gaspillage Alimentaire** : La ville de Levallois est engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et incite les commerçants locaux à signer une charte dédiée. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour redistribuer efficacement les invendus.

La précarité alimentaire à Levallois nécessite une réponse coordonnée et durable. La création d'un supermarché solidaire et d'une banque alimentaire locale sont des actions concrètes pour améliorer la sécurité alimentaire des habitants. L'association Levallois Entraide, qui possède déjà une épicerie solidaire, apportera une aide précieuse grâce à son expertise et à ses bénévoles. Ces initiatives ne se substituent pas mais se complètent pour former un réseau solidaire efficace, renforçant ainsi l'efficacité et la pérennité des actions menées. En mobilisant les Levalloisiens et en s'appuyant sur les partenariats existants, ces démarches peuvent significativement réduire la précarité alimentaire et renforcer la solidarité au sein de la ville.

Proposition 5 : Créer un supermarché solidaire

Pour
Qui?

Pour
les personnes en situation de précarité alimentaire

La création d'un supermarché solidaire permettrait à tous les habitants en situation de précarité d'accéder à des produits alimentaires variés.

Défis Logistiques :

- **Un local** : Trouver un espace de distribution et de stockage d'au moins 100m² est crucial. Ce local pourrait être partagé avec des associations levalloisiennes, notamment l'association Levallois Entraide pour maximiser les ressources et les synergies. Ce local devrait être équipé de réfrigérateurs, de congélateurs et de rayonnages pour le stockage des produits alimentaires. De plus, il servira à d'autres projets allant dans le même sens, comme le tiers-lieu (développé au début du rapport).
- **Ramassages** : La mise en place de collectes régulières des invendus des magasins et des supermarchés locaux est essentielle. Ces ramassages peuvent être facilités par des entreprises spécialisées comme *Phénix*, qui organisent la logistique des collectes. À long terme, l'acquisition d'un véhicule frigorifique serait nécessaire pour transporter les produits périssables en toute sécurité. Des aides publiques peuvent être sollicitées pour financer ce véhicule, ce qui assurerait la pérennité et l'efficacité des ramassages.
- **Approvisionnement** : Établir des partenariats solides avec les commerçants locaux, les supermarchés, les banques alimentaires régionales et la future banque alimentaire locale est primordial. Ces partenariats permettront de garantir un approvisionnement régulier en produits variés et de qualité. Les commerçants et supermarchés partenaires peuvent fournir des invendus encore consommables, réduisant ainsi le gaspillage alimentaire tout en soutenant les familles dans le besoin.

Fonctionnement :

- **Commission d'attribution** : Une commission sera chargée de gérer l'attribution des cartes d'accès au supermarché solidaire. Cette commission, composée de membres du CCAS et de bénévoles des associations partenaires, évaluera les demandes sur la base de critères transparents et équitables, garantissant que les ressources sont attribuées aux personnes les plus dans le besoin.
- **Monnaie Virtuelle** : Les bénéficiaires du supermarché solidaire utiliseront une monnaie virtuelle, créditée sur leur carte d'accès, pour effectuer leurs achats. Cette monnaie sera en corrélation avec les prix réels des produits, permettant aux

bénéficiaires d'évaluer la valeur des produits qu'ils obtiennent. Cela évitera également la gestion de liquidité, réduisant ainsi les risques et la complexité liés à la manipulation de l'argent liquide. Les bénéficiaires pourront ainsi choisir leurs produits en fonction de leurs besoins et de leur budget virtuel.

- **Engagement communautaire** : Le supermarché solidaire reposera en grande partie sur l'engagement des bénévoles des associations locales et des habitants. Avec le dispositif *Heure Citoyenne*, initié par la ville, les Levalloisiens pourront participer en tant que bénévoles, renforçant le tissu social et la cohésion communautaire. Des formations seront proposées pour les bénévoles afin d'assurer un service de qualité et une gestion efficace du supermarché. Pour assurer la continuité du fonctionnement en l'absence des bénévoles, il sera nécessaire d'embaucher au moins un salarié dédié.

Proposition 6 : Initier une banque alimentaire locale

Pour
Qui?

Pour
**les personnes en situation de précarité
alimentaire
les bénévoles**

L'idée d'une banque alimentaire locale est de collecter, stocker et distribuer des denrées alimentaires aux associations et surtout au Supermarché Solidaire.

- **Récupération des Invendus** : Une stratégie clé pour l'approvisionnement de la banque alimentaire est la récupération des invendus des magasins et supermarchés de la ville. Ces invendus, souvent encore parfaitement consommables, peuvent inclure des conserves, des produits secs et des produits d'hygiène. La collecte régulière de ces invendus nécessite une organisation logistique efficace et des partenariats solides avec les commerçants locaux.
- **Collectes Solidaires** : Organiser des collectes alimentaires régulières. Ces collectes seront particulièrement ciblées sur les supermarchés de la ville, tels que Leclerc, Monoprix et Franprix. En mobilisant tous les Levalloisiens et en utilisant le dispositif *Heure Citoyenne*, ces collectes peuvent devenir un événement communautaire majeur, renforçant la solidarité locale et sensibilisant davantage de personnes aux enjeux de la précarité alimentaire.

Pour soutenir ces initiatives, la Ville pourra solliciter des aides financières et subventions, notamment auprès de l'ADEME, qui propose des financements pour les équipements et études liés à la lutte contre le gaspillage alimentaire (annexe 4).

Conclusion

La lutte contre la précarité à Levallois nécessite une approche coordonnée et globale.

Nos recommandations soulignent l'importance d'améliorer la collecte de données, de rendre les aides plus visibles et de favoriser l'inclusion sociale, cela par des initiatives comme le tiers-lieu, la cohabitation intergénérationnelle et l'accès à une alimentation suffisante.

Nos recommandations interviennent dans un contexte où une partie des données nous échappe. Pour parvenir à un niveau de précision supérieur dans nos propositions, il est essentiel d'améliorer la manière dont ces données sont recueillies par le CCAS et de les affiner dans le tiers-lieu. Cela permettra à l'avenir d'être plus précis dans les préconisations et de les rendre plus efficaces.

Un axe n'a pas été développé dans ce rapport : l'accès aux soins. C'est pourtant un point crucial.

Le développement de la toute récente Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est essentielle à l'amélioration de la coordination de tous les professionnels de santé volontaires exerçant à Levallois, avec pour objectif la meilleure efficacité pour assurer au quotidien la santé et les soins de toutes et tous avec les moyens dont Levallois dispose.

Mais cela ne règlera sans doute pas la pénurie de médecins généralistes dans laquelle se trouve la ville, ni l'accès aux soins des personnes précaires. La création d'un centre municipal de santé ayant ces objectifs en ligne de mire pourrait être un sujet d'étude pour le CESEL, en association étroite avec la CPTS.

Nous espérons que ce rapport inspire et guide les travaux futurs de la commission sur d'autres problématiques.

Enfin, les membres de la commission souhaitent pouvoir suivre l'avancée des projets qui seront retenus et ils se tiennent à disposition de la Municipalité pour apporter toute aide et compétence pour favoriser leur réalisation.

ANNEXES

Annexe 1 – Lettre de mission



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Levallois, le 17 octobre 2023

À l'attention de Monsieur Karim GHRISSI
Vice-président de la commission « social »
du CESEL

Monsieur le Vice-président,

Cher Karim,

Je tenais à vous féliciter pour votre élection en tant que Vice-président de la commission en charge du volet « social » du Conseil Économique, Social et Environnemental de Levallois.

Lors de l'Assemblée plénière du 9 octobre dernier, il a été soumis aux membres de votre commission quatre propositions de sujets pour étude. Ces derniers ont choisi pour leur première année de mandature de porter leur réflexion sur le thème suivant : « *Lutte contre la précarité et la pauvreté : quelle stratégie pour identifier et accompagner les Levalloisiens les plus fragiles ?* ».

Cette thématique est un enjeu important pour l'avenir de notre Ville et je souhaite donc pouvoir m'appuyer sur les préconisations, que vous me proposerez dans un rapport étayé et opérationnel, afin notamment de déterminer comment identifier les Levalloisiens en difficulté, les accompagner et trouver des réponses face à des inégalités persistantes.

Pour vous aider à mener ces travaux, Madame Véronique GUIPPONI, Secrétaire Générale du CESEL, se tient à votre disposition.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-président, en l'assurance de ma parfaite considération.

*Merci cher Karim pour
ce nouvel engagement
au service de la Ville.*

Bien sincèrement

Madame le Maire,

Agnès POTTIER-DUMAS
Vice-présidente du Département
des Hauts-de-Seine

Copie : Monsieur Stéphane DECREPS, Président délégué du CESEL

ESPACE CLÉMENT-BAYARD
26 RUE CLÉMENT-BAYARD 92300 LEVALLOIS
TÉL : 01 47 15 75 09 - PORT : 06 07 17 19 83 - vguipponi@ville-levallois.fr

Annexe 2 - Organisation des travaux de la commission

La commission « social » s'est scindée en plusieurs sous-groupes de travail dès le mois de novembre et s'est réunie ensuite en commission plénière 6 fois (2023 : 8 novembre, 12 décembre, 2024 : 5 mars, 29 avril, 5 juin, 2 juillet).

Plusieurs auditions ont été menées :

- 30 novembre 2023 : audition de Madame Olivia BUGAJSKI, Adjointe au Maire déléguée au logement et Madame Katia LEROY, Directrice du service logement.
- 1^{er} décembre 2023 : auditions de Madame Martine ROUCHON, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, Madame Marie COMBELLE, Adjointe au Maire déléguée aux seniors, à la santé et au handicap, assistées de Madame Tania KOZINA, Directrice du CCAS
- 4 mars 2024 : audition de Madame Elodie REVOLTE, Directrice du CCAS d'Issy les Moulinaux
- 6 mars 2024 : audition du Docteur Morgane BONNARDEL, présidente de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)
- 14 mars 2024 : audition de Mesdames Véronique MICARD, responsables des partenariats associatifs chez Identité Mutuelle et Dounia MEBTOUL, créatrice des frigos solidaires

Annexe 3 – Aides attribuées par le CCAS

Aides municipales	Description	Nombre de bénéficiaires	Budget alloué
Aides financières Exceptionnelles	Aides ponctuelles accordées selon la nature des difficultés rencontrées par les familles. Peuvent être accordées sous forme de d'aide alimentaire, prise en charge de certaines factures, frais de séjours des enfants... Elles répondent provisoirement aux besoins élémentaires de l'existence.	192 bénéficiaires	55 120,00 €
Aide Municipale d'Education de l'Enfant Handicapé (AMEEH)	Allocation trimestrielle attribuée aux familles levalloisiennes ayant un enfant porteur d'un handicap de moins de 20 ans, sous réserve de percevoir l'Allocation pour l'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).	70 bénéficiaires	127 108,00 €
Aide Municipale à l'Enfance (AME)	Allocation semestrielle attribuée aux familles ayant des enfants scolarisés de moins de 20 ans.	193 bénéficiaires	37 230,00 €
Allocation dite « Argent de Poche » :	Allocation mensuelle de 70 € versée aux résidents de la Maison de retraite Les Marronniers qui bénéficient de l'Aide Sociale à l'Hébergement.	50 bénéficiaires	43 400,00 €
Aide Sipperec	6700€ de subvention du Fond social précarité et efficacité énergétique : soutien au règlement des factures EDF	30 bénéficiaires pour l'année 2022	6 700,00 €
Aide Véolia	Soutien au règlement des factures d'eau	1490€ de subvention, 1 bénéficiaire pour 350€.	1 490,00 €

Annexe 4 – Aides financières et subventions possibles

- **Études de Faisabilité** : Financement pour les diagnostics et études nécessaires à la mise en œuvre des projets de lutte contre le gaspillage alimentaire

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/installation-dequipements-lutte-contre-gaspillage?cible=77®ion=35>

- **Installation d'Équipements** : Subventions pour l'achat d'équipements destinés à la collecte et la redistribution des denrées alimentaires :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2024/etudes-lutte-contre-gaspillage-alimentaire?cible=78®ion=35>

